

# REGION WALLONNE

## **Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Transports et du Bien-être animal**

### **Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'ESNEUX**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014 modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 avril 2016 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2013 2014 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM d'Esneux ;

Vu la délibération du conseil communal du 26 mai 2016 actant des modifications dans la composition de ladite commission ;

Vu la démission de Madame Cécile VERCHEVAL de son poste de membre effectif représentant la majorité au sein de la CCATM ;

Vu la démission de Monsieur Jean-Pol HARDY de son poste de membre effectif au sein du secteur privé, en raison de son déménagement hors territoire communal ;

Vu les démissions de Madame Véronique SALMON, Messieurs Alain KINET et Terry MOES de leur poste de membre suppléant représentant le secteur privé ;

Considérant le conseil communal propose les suppléants respectifs en remplacement des membres effectifs démissionnaires ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;



## ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> - La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'Esneux est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 26 mai 2016.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de membres effectifs de Madame Cécile VERCHEVAL et Monsieur Jean-Pol HARDY et aux mandats de membres suppléants de Madame Véronique SALMON et Messieurs Alain KINET et Terry MOES.

La commission est donc composée comme suit :

**Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : François BELLIERE**

**Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>	<b>Suppléants 2</b>
François GOFFART	Adrien CALVAER	Maurice DETAILLE
Steve METELITZIN	Alexia MAINJOT	/
François MAGIS	Pierre-Charles LIGOT	Vincent COLLIGNON

**Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>	<b>Suppléants 2</b>
Nadine BUOL	Alain DERU	/
Laurent NOËL	Jean-Luc HUMBLET	Dominique HARDY
Philippe HALET	André-Marie VALCKE	Philippe FOULON
Robert PEETERS	Alfred DOCQUIER	Ismail OZEK
Philippe STERCK	Christian JOSIS	/
Dominique DI DUCA	Arnaud OLLIVIER	/
Richard GILLON	Philippe LEFEBVRE	/
Michel GEMMEL	Jean-François COLLARD	Pascal BARBE
Claude LEVEQUE	Pierre VISSE	Anne DETHIER

Article 2 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

**30 JUIN 2016**

  
**Carlo DI ANTONIO**